



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

accès des locaux

Question écrite n° 68565

Texte de la question

M. André Vauchez attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur le plan d'actions en faveur des personnes handicapées présenté en juillet dernier. En effet lors de cette présentation, il a été estimé en France à 3 millions et demi le nombre de personnes qualifiées d'handicapées souffrant d'affections différentes à divers degrés. Ce nombre, hélas, s'accroît, en particulier à la suite d'accidents de circulation, d'accidents du travail ou de maladies. Ces personnes sont alors en butte à des difficultés vécues au quotidien pour se mouvoir dans la société, vivre leur profession, pour les jeunes se rendre dans leur établissement scolaire, et ce en raison des atteintes à leur intégrité motrice, sensorielle ou mentale. Ces difficultés sont considérablement renforcées par l'inadaptation de l'environnement que constituent les cadres ordinaires de vie. Les personnes handicapées vivent en effet des situations qui bien souvent peuvent être génératrices d'exclusion. Ces difficultés sont principalement liées à l'accès aux lieux publics, institutionnels et commerciaux et de nombreuses associations essaient de promouvoir l'amélioration du déplacement des handicapés dans la ville afin de leur rendre leur autonomie grâce à des modifications même mineures comme par exemple l'abaissement des bordures de trottoirs. Ces associations développent des efforts considérables. Mais bien souvent, elles ne trouvent pas d'interlocuteur sur le plan départemental ou communal pour mener à bien ce projet. Il lui demande de rappeler les mesures engagées par le gouvernement dans le cadre du plan d'accès des personnes handicapées en milieu de vie ordinaire et de bien vouloir préciser les modalités de leur mise en application.

Données clés

Auteur : [M. André Vauchez](#)

Circonscription : Jura (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68565

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6280